Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141211-2014_A247-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A247

OBJET : Ressources - Finances - Avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réhabilitation du centre ancien de Trets sur l'exercice 2015

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des finances
Service de la Programmation budgétaire
VG

02_1_15

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réhabilitation du centre ancien de Trets sur l'exercice 2015

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réhabilitation du centre ancien de Trets, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 600 000 € sur l'exercice 2015.
En effet, conformément à l'article 33 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2013_A168 du 10 octobre 2013, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé la déclaration d'intérêt communautaire du projet de réhabilitation du centre ancien de Trets. La réalisation de ce projet a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre d'un contrat de concession adopté par la délibération n°2013_A169 du Conseil communautaire du 10 octobre 2013.

La SPLA Pays d'Aix Territoires a transmis à la CPA un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour réaliser les travaux d'aménagement.
En s'appuyant sur les dispositions de l'article 33 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2015, d'un montant de 600 000 €, remboursable avant le 31 décembre 2015, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle ».

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe de ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1523-2;
VU la délibération n°2013_A168 du Conseil communautaire du 10 octobre 2013 déclarant l'opération du centre ancien de Trets d'intérêt communautaire ;
VU la délibération n°2013_A167 du Conseil communautaire du 10 octobre 2013 portant sur l'approbation de la nouvelle concession d'aménagement relative à la réhabilitation du centre ancien de Trets avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
VU le courrier de sollicitation du Directeur de la SPLA Pays d'Aix Territoires, accompagné du bilan prévisionnel actualisé de l'opération ;
VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de Gestion en date du 13 novembre 2014 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 600 000 euros remboursable sur l'exercice 2015 au 31 décembre 2015 dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réhabilitation du centre ancien de Trets ;

- **APPROUVER** les termes de la convention d'avance de trésorerie entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires, ainsi que tout document afférent à ce dossier ;

- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN DE TRETS

Convention d'avance de trésorerie pour 2015
Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation d'une opération de réhabilitation du centre ancien de Trets.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution. La SPLA Pays d'Aix Territoires est donc chargé de poursuivre les actions de requalification du centre ancien ainsi que de réaliser un programme de construction de logements.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2015.
Cette avance de trésorerie s'élève à 600 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

Cette avance de trésorerie 2015 consentie par la CPA sera remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires avant le 31 décembre 2015.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2015, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'indice monétaire le plus avantageux, afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence
Le

Le Président de la Communauté du Pays D'Aix	***Le Président Directeur Général de la SPLA Pays d'Aix Territoires***
Maryse JOISSAINS MASINI	**Gérard BRAMOULLÉ**

PAYS d'AIX Territoires
Société Publique Locale d'Aménagement

Aix en Provence, le 22 octobre 2014

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Monsieur Christian BOUCHERIE
Directeur Général des Services
CS 40868

13611 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Nos Réf. : SS/MJG/SM n° 1606/2014

201410SPLA1606

Objet : CONCESSION DU CENTRE ANCIEN DE TRETS – 2013/2017
Demande d'avance de trésorerie à la Communauté du Pays d'Aix

Affaire suivie par :
Vanessa GARELLO
Relations financières avec les communes
Téléphone : 04 42 93 78 58
Mail : vgarello@agglo-paysdaix.fr

Monsieur le Directeur Général,

Concernant l'opération citée en objet, je vous prie de trouver ci-joint le bilan prévisionnel global actualisé au 15 octobre 2014.

Ce dernier fait apparaître un besoin en trésorerie de 600 000 € pour l'année 2015.

Il conviendrait donc de prévoir de verser à la SPLA une avance de trésorerie d'un montant de 600 000 € remboursable avant le 31 décembre 2015.

Je vous souhaite bonne réception des présentes et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

PO Jean-Louis VINCENT

PJ : Pièces annoncées

TRETS – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT
OPÉRATION CENTRE ANCIEN

Note sur l'actualisation du bilan financier en octobre 2014

Le bilan financier de la concession du centre ancien de Trets est actualisé en octobre 2014 afin, d'une part, de tenir compte des dépenses et recettes réelles en 2014 et, d'autre part, redéfinir le bilan prévisionnel de l'année 2015 et des besoins en trésorerie pour cette même année.

Les montants totaux du bilan sont inchangés par rapport au bilan approuvé au titre du CRAC 2013. Seuls changent les montants, année par année.

1. Evolution des dépenses en 2014 et 2015

Le poste « Travaux » de 2014 est moins élevé que prévu et celui de 2015 est revu à la hausse, car les dépenses de démolition RHI, engagées en 2014, seront réglées en 2015 et sont liées à l'avancement de l'opération de logements sociaux en cours.

2. Evolution des recettes en 2014 et 2015

Les cessions de 2015 sont revues à la baisse car un des immeubles prévu à la vente, qui est actuellement utilisé pour le chantier de l'opération de logements sociaux, ne pourra être cédé qu'au terme de ce dernier décalé en 2016.

La perception des subventions RHI est décalée à 2016, car elles ne pourront être perçues qu'au terme de l'opération de logements sociaux.

3. Impact sur la trésorerie en 2015

Le résultat d'exploitation prévisionnel pour l'année 2014 est d'environ :	- 29 000 €
Le résultat d'exploitation fin 2013 était de :	+ 59 000 €
En cumulé, le résultat fin 2014 sera d'environ :	+ 30 000 €

Le résultat prévisionnel de l'année 2015 s'élevant à – 541 000 €, le besoin en trésorerie de 600 000 € est justifié.

CR LC13 Centre ancien - Trets

Concession - Constaté € H.T - Actualisation au 15/10/2014

Intitulé	Bilan Approuvé	Réalisé Total	2013 Année	2014 Année	2015 Année	2016 Année	2017 Année	Bilan Nouveau	Ecart
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 077	481	-29 167	-541 671	321 600	248 757	0	0
DEPENSES	4 782 798	1 928 533	1 667 351	350 169	1 140 154	954 597	670 527	4 782 798	0
ETUDES	10 000	5 000		10 000				10 000	
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	1 667 351	1 667 351	1 667 351					1 667 351	
TRAVAUX	1 551 000	3 809		10 000	700 000	536 000	305 000	1 551 000	0
HONORAIRES	348 040	35 202		40 202	144 388	111 600	51 850	348 040	0
FRAIS DIVERS	60 000	14 696		20 000	15 000	15 000	10 000	60 000	0
PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS									
CHARGES FINANCIERES									
REMUNERATIONS	1 146 407	202 475		269 967	280 766	291 997	303 677	1 146 407	0
RECETTES	4 782 798	1 987 610	1 667 832	321 002	598 483	1 276 197	919 284	4 782 798	0
CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	1 175 000				130 000	545 000	500 000	1 175 000	0
PARTICIPATIONS	3 282 404	1 967 351	1 667 351	300 000	450 000	450 000	415 053	3 282 404	
SUBVENTIONS	272 956					272 956		272 956	0
AUTRES PRODUITS	47 938	20 258	480	20 002	17 483	7 241	2 732	47 938	0
PRODUITS FINANCIERS	4 500	1	1	1 000	1 000	1 000	1 499	4 500	0
REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS									
FINANCEMENT		600 000		600 000		-300 000	-300 000		
AMORTISSEMENTS	2 400 000			600 000	1 200 000	900 000	300 000	3 000 000	600 000
EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)									
AVANCES (REMBOURSEMENT)	1 200 000			600 000	600 000	300 000		1 500 000	300 000
TRESORERIE (SORTIES)	1 200 000				600 000	600 000	300 000	1 500 000	300 000
MOBILISATIONS	2 400 000	600 000		1 200 000	1 200 000	600 000		3 000 000	600 000
EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)									
AVANCES (ENCAISSEMENTS)	1 200 000	600 000		600 000	600 000	300 000		1 500 000	300 000
TRESORERIE (ENTREES)	1 200 000			600 000	600 000	300 000		1 500 000	300 000
TRESORERIE			481	571 314	29 643	51 243	0	0	

PAYS D'AIX TERRITOIRES
SPLA au capital de 500 000 €
2, rue Lapierre
Adresse postale : BP 30251
13608 AIX EN PROVENCE Cedex 1
RCS AIX EN PROVENCE 520 666 443

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

2014_A247

OBJET : Ressources - Finances - Avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réhabilitation du centre ancien de Trets sur l'exercice 2015

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

15 DEC. 2014